



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1971

Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes d'Auvergne-Rhône-Alpes sur l'examen de la gestion de l'Association "La Villa Gillet", pour les exercices 2008 à 2013

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. LE MAIRE

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 22 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1971 - RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES D'AUVERGNE-RHONE-ALPES SUR L'EXAMEN DE LA GESTION DE L'ASSOCIATION "LA VILLA GILLET", POUR LES EXERCICES 2008 A 2013 (DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 29 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne, Rhône-Alpes a procédé à la vérification des comptes et à l'examen de la gestion de l'Association « La Villa Gillet » pour les exercices 2008 à 2013.

La Chambre a retenu un certain nombre d'observations qui ont été notifiées à l'Association. Ces observations étant de nature à concerner la Ville, qui apporte son concours financier à la Villa Gillet, Mme la Présidente de la Chambre Régionale des Comptes m'a adressé, le 16 février 2016, son rapport d'observations définitives, accompagné de la réponse écrite de l'Association.

Conformément aux dispositions de l'article L 243-5 du Code des Juridictions Financières, j'ai communiqué ce rapport à l'ensemble des Conseillers municipaux avec l'ordre du jour du Conseil municipal.

Je vous demande de donner acte de cette communication.

DELIBERE

Le Conseil municipal prend acte du rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'Association « La Villa Gillet », pour les exercices 2008 à 2013.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

G. COLLOMB